



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 96041

Texte de la question

M. Gilbert Collard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la position de la France vis-à-vis de la résolution du conseil exécutif de l'UNESCO en date du 16 avril 2016. Ce texte, proposé par des pays aussi totalitaires ou fascistes que le Qatar, Oman, la Libye ou l'Algérie a été voté par la France, alors même que son contenu, sous couvert d'antisémitisme, fleure l'antisémitisme le plus abject. En effet, cette résolution dirigée contre l'État d'Israël escamote volontairement le Mur des Lamentations et le Mont du Temple en tant que lieux saints du judaïsme, allant même jusqu'à islamiser le nom de ces lieux. Il souhaiterait donc savoir si la représentation diplomatique de la France à l'UNESCO avait reçu l'ordre exprès de voter pour un brulot, dont la directrice générale de l'UNESCO elle-même a jugé utile de se désolidariser totalement. Il désirerait surtout que le Gouvernement de la France clarifie à ce propos sa position ; dans la mesure où deux membres du Gouvernement ont exprimé des opinions radicalement divergentes : M. le ministre des affaires étrangères a semblé approuver les termes de la résolution, alors que le lendemain, le ministre de l'intérieur en a humainement condamné le contenu. Enfin, il invite le Gouvernement de la France à clarifier son statut au sein de l'UNESCO. Il lui demande s'il n'est pas temps que la France quitte le conseil exécutif de l'UNESCO et suspende plus globalement sa participation à une institution dévoyée de sa mission culturelle, remplacée par des déclarations bellicistes, racistes et totalitaires.

Texte de la réponse

Comme elle l'a déjà fait par le passé, la France a voté ce texte, avec d'autres pays européens, pour marquer son attachement au statu quo prévalant sur les lieux saints à Jérusalem, qui appartiennent à tous les croyants, juifs, chrétiens et musulmans. Alors que le Proche et le Moyen-Orient traversent une période de grandes tensions, c'est là une exigence absolue. Jamais la France ne remettra en cause la présence et l'histoire juive à Jérusalem. Elle regrette les formulations malheureuses dans la résolution qui ont pu le laisser penser et qui ont suscité des incompréhensions. Le Président de la République, le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères et du développement international, ont réaffirmé cette position constante de la France. Le ministre des affaires étrangères et du développement international comprend l'extrême sensibilité de cette question. La prochaine résolution qui sera discutée lors du conseil exécutif de l'UNESCO au mois de novembre fera l'objet d'une attention particulière. La France n'apportera pas son vote à un texte qui s'écarterait des principes énoncés ci-dessus. La France restera mobilisée pour avancer vers une paix juste et durable au Proche-Orient. C'est l'esprit de l'initiative que la France a lancée, avec le soutien d'un grand nombre de partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96041

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4338

Réponse publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8778